

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**1. Domaine d'application des Conditions Générales de Vente**

1.1. La commande de marchandises par le client implique l'approbation irrévocable et inconditionnelle des Conditions Générales de Vente d'Atlas Copco Tools Belgium, situé avec siège à Brusselsesteenweg 346, 3090 Overijse, succursale et donc agissant pour le compte d'Atlas Copco Tools Central Europe GmbH, dont le siège social est sis à Langemarckstrasse 35, 45141 Essen, Allemagne, inscrite dans le registre des personnes morales (Louvain) sous le numéro 0473.470.658 (appelée ci-après « Atlas Copco » ou « nous »). Les présentes Conditions Générales de Vente sont les uniques conditions générales à caractère contraignant applicables aux rapports juridiques entre les parties. Les conditions générales ou exceptionnelles du client ne sont pas contraignantes pour Atlas Copco à moins d'avoir été acceptées et approuvées explicitement et par écrit par Atlas Copco.

2. Obligations / annulations

2.1. Toute commande du client n'est considérée valide et ferme qu'après la confirmation de la commande établie par écrit par une personne habilitée par Atlas Copco.

2.2. Toutes annulations de commandes doivent être soumises par écrit et ne se sont considérées validées qu'après la confirmation écrite par Atlas Copco. Le client devra verser un dédommagement forfaitaire à hauteur de 10% de la somme d'achat en cas d'annulation d'une commande. Ce dédommagement couvre les coûts fixes et variables ainsi que la perte de gain potentiel.

2.3. Comme nous l'avons déjà mentionné sous les points 2.1. et 2.2. de ces Conditions Générales de Vente, la confirmation de la commande, l'annulation et la confirmation de l'annulation doivent être soumises par écrit.

2.4. Atlas Copco se réserve le droit de refuser des commandes ou annulations sans aucun droit à un dédommagement. Ce refus n'a pas besoin de justification.

3. Objet de la livraison

Les poids, dimensions, capacités, prix, rendements, éventuels accessoires et autres spécifications présents dans les catalogues, dépliants, lettres, publicités, annonces, gravures et listes de prix ont un caractère purement informatif et ne sont pas contraignants. Ces données ne seront considérées comme contraignantes si elles ont été précisées spécifiquement dans la confirmation de la commande mentionnée sous point 2.1.

4. Livraison**Atlas Copco Tools Belgium**

Branch of Atlas Copco Tools Central Europe GmbH	Tel.	(02) 689.06.11	H.R.B. – R.C.B. 646.980
Brusselsesteenweg 346	Fax.	(02) 689.06.80	B.T.W. – T.V.A.
B – 3090 Overijse	E-mail:	Tools.be@atlascopco.com	BE 0473.470.658

4.1. La date et/ou le délai de livraison est précisée dans la confirmation de la commande. Sauf spécification contraire dans la confirmation de la commande, le délai de livraison entre en vigueur après la dernière des dates suivantes :

- a) la date de confirmation de la commande ;
- b) la date à laquelle Atlas Copco est avisée d'un permis d'importation valide pour autant qu'un tel permis soit indispensable pour la réalisation de la commande ;
- c) la date de réception d'une avance par Atlas Copco si le paiement d'une avance a été prévu.

4.2. La date de livraison figurant sur la confirmation de la commande a un caractère purement indicatif. Atlas Copco ne sera pas obligée de dédommager le client si la date de livraison n'est pas respectée, ni même en cas d'une faute grave de la part d'Atlas Copco ou en cas d'une faute grave ou fraude de ses préposés et agents, à l'exception de fraudes commises au nom d'Atlas Copco et cela vaut de même aux dommages indirects ou consécutifs.

4.3. Toutes les livraisons sont réalisées Ex Works (' au prix départ usine' Incoterms 2002). L'obligation de livraison est considérée accomplie quand les marchandises ont été transférées à l'expéditeur, le transporteur ou la personne ou la société mandatée pour la réalisation de l'expédition, ou, en cas de transport par les collaborateurs du client, au moment où les marchandises ont été remises à ce collaborateur, ou, si les marchandises n'ont pas été enlevées au jour fixé pour la livraison, au moment où nous avons signalé que les marchandises étaient prêtes à être livrées. A ce moment, le risque de force majeure lié aux marchandises est transféré au client. Cela est également valide au cas où nous assumons les frais d'expédition ou réalisons le transport pour le client. Dans ce dernier cas, nous agissons uniquement comme mandataire du client.

4.4. Atlas Copco a le droit de facturer des frais d'entreposage si les marchandises ne sont pas enlevées à la date de livraison par ou au nom et/ou compte du client, y compris ses préposés et agents. Vu que le risque a été transféré au client à la date de livraison, Atlas Copco prendra soin d'assurer les marchandises au nom et compte du client si ce dernier demande explicitement un tel service d'Atlas Copco.

5. Acceptation et réclamations

5.1. Le client devra contrôler les marchandises sur conformité et défauts visibles directement à la réception des marchandises. Sans réclamation écrite dans les 7 jours suivant la réception des marchandises, nous considérons qu'elles ont été acceptées définitivement par le client.

5.2. Toute réclamation relative aux défauts visibles des marchandises livrées doit nous être soumise par lettre inscrite dans les 7 jours suivant la livraison des marchandises, sous référence au numéro de la facture, ou, en l'absence d'une facture, du bulletin de livraison.

5.3. Les marchandises ne pourront être renvoyées qu'avec une autorisation écrite de la part d'Atlas Copco, en bon état et dans l'emballage original. L'autorisation de la part d'Atlas Copco

Atlas Copco Tools Belgium

Branch of Atlas Copco Tools Central Europe GmbH	Tel.	(02) 689.06.11	H.R.B. – R.C.B. 646.980
Brusselsesteenweg 346	Fax.	(02) 689.06.80	B.T.W. – T.V.A.
B – 3090 Overijse	E-mail:	Tools.be@atlascopco.com	BE 0473.470.658

de renvoyer des marchandises ne pourra en aucun cas être considérée comme une reconnaissance du bien fondé de la réclamation du client, ou d'une reconnaissance de droits défavorables, de fait ou de droit.

6. Garantie sur les marchandises

6.1.A/ Atlas Copco garantit les nouvelles marchandises Atlas Copco livrées pendant une période de douze mois à compter de la date de livraison pour défauts de matériel ou de construction comme précisé sous point 4.1., à moins que des conditions contraires aient été spécifiées dans la confirmation de la commande. La durée et l'envergure de la garantie pour toutes les autres marchandises non fabriquées par Atlas Copco même, par exemple des pompes à injection, moteurs, équipements électriques, etc., dépend de la garantie offerte du fabricant à Atlas Copco. Le client a le droit de se renseigner auprès d'Atlas Copco à propos de ces garanties. Aucune autre garantie que celles précisées dans les Conditions Générales de Vente n'est accordée.

B/ La garantie sera diminuée de 50% par voie de droit si les marchandises sont utilisées jour et nuit. La garantie est annulée par voie de droit si le client réalise ou fait réaliser des réparations ou des modifications de la machine sans l'autorisation explicite par écrit d'Atlas Copco.

C/ La garantie est strictement restreinte aux limites susmentionnées. Elle ne s'étend pas, entre autres, aux ruptures, dommages, accidents, etc. suite à une utilisation exagérée ou anormale, un manque de soin, d'entretien, une négligence ou un manque d'expérience des personnes manipulant / utilisant les marchandises.

6.2. Si le client souhaite faire appel à la garantie mentionnée sous 6.1., il devra aviser Atlas Copco par écrit dès qu'il aura constaté un défaut comme spécifié sous 6.1. Il lui incombe d'apporter la preuve pour le défaut réclamé, et il devra renvoyer les marchandises / pièces considérées défectueuses à Atlas Copco pour examen. Les marchandises doivent être emballées convenablement pour le renvoi à Atlas Copco.

6.3. La réparation ou le remplacement des marchandises ne pourra en aucun cas donner lieu à un dédommagement par Atlas Copco, ni même en cas d'une faute grave de la part d'Atlas Copco ou d'une faute grave ou fraude de ses préposés et agents, à l'exception d'une fraude au nom d'Atlas Copco et cela vaut de même pour les dommages indirects ou consécutifs, comme par exemple les dépenses pour démontage, montage, transport ou installation, frais suite à l'immobilisation des marchandises, dégâts de la production.

6.4. Les pièces remplacées après une réparation ou échange du produit deviennent la propriété d'Atlas Copco.

7. Force majeure

7.1 Les obligations d'Atlas Copco sont suspendues en cas de force majeure. Le cas échéant, Atlas Copco ne devra exécuter ses engagements que dans la mesure du possible équitablement.

Atlas Copco Tools Belgium

Branch of Atlas Copco Tools Central Europe GmbH	Tel.	(02) 689.06.11	H.R.B. – R.C.B. 646.980
Brusselsesteenweg 346	Fax.	(02) 689.06.80	B.T.W. – T.V.A.
B – 3090 Overijse	E-mail:	Tools.be@atlascopco.com	BE 0473.470.658

7.2. Nous entendons, sous force majeure, entre autres : des grèves générales ou partielles, des lock-out, désordres, accidents, guerres, restrictions d'importation, fracture d'une machine, pénurie de transport ou matières premières, incendie, gel, dégâts dus à la tempête, inondations et autres, chez Atlas Copco, ses fournisseur ou agents.

7.3. Atlas Copco ou le client aura le droit de dénoncer la partie non exécutable du contrat si l'événement de force majeure dure plus de trois mois, sans payer un dédommagement, moyennant un avis par lettre écrite avec motivation de la dissolution du contrat.

8. Paiement

8.1. Nos factures sont à régler nettes et sans escompte, dans les 30 jours à compter de la date de facturation. A l'échéance, le client est en défaut par voie de droit, sans autre rappel. Tous les paiements sont dus en EUR (€). Les frais bancaires habitues relatifs aux paiements de l'étranger viennent à charge du client.

Les effets de change et chèques ne sont acceptés que sur accord spécifique et explicite. L'acceptation d'un effet de change après l'expédition de facture(s) n'entraîne pas le renouvellement de la dette, et le montant de la créance reste dû sur la base et en conséquence de(s) facture(s). Les frais et dépenses associés viennent à charge du client.

8.2. Le client reconnaît explicitement devoir verser un dédommagement conventionnel à hauteur de 12 % du solde encore dû si la facture n'a pas été réglée le jour d'échéance au plus tard, avec un minimum de 50 EUR et un intérêt conventionel moratoire basé sur le taux d'intérêt bancaire (Euribor) majoré de sept pour cent. Atlas Copco se réserve toutefois le droit de prouver que le paiement dû a causé des dommages supérieures à ce montant et d'entamer une action à ce propos.

8.3. Si une facture n'est pas réglée à échéance, toutes les autres factures, y compris celles qui ne seraient pas encore à échéance, seront dues immédiatement par voie de droit.

9. Réserve de propriété

9.1. Les parties conviennent explicitement que les marchandises et les accessoires restent la propriété exclusive d'Atlas Copco jusqu'à ce que client ait rempli toutes ses obligations selon le contrat d'achat, et, en particulier, tout autant que le client ne se soit pas acquitté du montant intégral de vente et des accessoires, ainsi que des intérêts moratoires et dommages-intérêts si applicables.

9.2. Le client n'a pas le droit de vendre les marchandises ni de les mettre en gage ou de les grever ou transférer avant s'être acquitté de toutes ses obligations selon le contrat d'achat. Le client n'a pas non plus le droit d'immobiliser les marchandises par incorporation dans le sens de l'article 525 du CC pendant cette période. En cas d'une contravention à cette interdiction de la part du client, le prix des marchandises immobilisées par incorporation sera immédiatement redevable à Atlas Copco.

Atlas Copco Tools Belgium

Branch of Atlas Copco Tools Central Europe GmbH	Tel.	(02) 689.06.11	H.R.B. – R.C.B. 646.980
Brusselsesteenweg 346	Fax.	(02) 689.06.80	B.T.W. – T.V.A.
B – 3090 Overijse	E-mail:	Tools.be@atlascopco.com	BE 0473.470.658

9.3. Le client est obligé d'assurer les marchandises livrées pour incendie, dégâts d'eau et vol jusqu'à ce qu'il se soit entièrement acquitté de ses devoirs selon le contrat d'achat. Les droits envers l'assurance seront cédés à Atlas Copco pour cette période. Le client garantit que le transfert de droits à Atlas Copco sera opposable à la société d'assurances.

10. Propriété intellectuelle

10.1. Sauf condition contraire, Atlas Copco garantit uniquement que les marchandises livrées ne lésent aucun droit de brevet ou droit d'auteur de tiers dans le pays où Atlas Copco est établie. Atlas Copco décline toute responsabilité pour la lésion de droits pareils par conséquence d'altérations du chef du client des marchandises ou suite à une utilisation non conforme des marchandises par ce dernier.

10.2. Le client est tenu à aviser Atlas Copco immédiatement et par écrit si des tiers font valoir un droit de brevet ou un droit d'auteur. Sans avis écrit, nous ne sommes pas tenus octroyer une quelconque garantie à ce propos.

11. Maintenance préventive et réparations

11.1. Atlas Copco est tenu réaliser des travaux de maintenance préventive et des réparations pour le client si cela a été convenu explicitement avec ce dernier.

11.2. La maintenance préventive comprend :

- un contrôle de l'état des marchandises ;
- un contrôle périodique du fonctionnement ;
- le nettoyage et le réglage des marchandises ;
- le cas échéant, le remplacement de pièces.

11.3. Les réparations comprennent :

- détection de défauts dans les marchandises ;
- la réparation des défauts ;
- le cas échéant, le remplacement de pièces défectueuses ;
- un contrôle final.

11.4. Nonobstant l'applicabilité d'autres points de ces Conditions Générales de Vente, la maintenance préventive et les réparations sont réglées en particulière par les articles 11 – 14 de ces Conditions Générales de Vente. En cas d'une contradiction entre les autres clauses de ces Conditions Générales de Vente et les articles 11 – 14, ce sont ces derniers qui prévalent en ce qui concerne les travaux de maintenance et réparations.

12. Obligations du client

12.1. Le client est tenu à remettre à Atlas Copco toutes les informations relatives à la maintenance et aux réparations, entre autres la documentation technique, à la première demande et gratuitement.

Atlas Copco Tools Belgium

Branch of Atlas Copco Tools Central Europe GmbH	Tel.	(02) 689.06.11	H.R.B. – R.C.B. 646.980
Brusselsesteenweg 346	Fax.	(02) 689.06.80	B.T.W. – T.V.A.
B – 3090 Overijse	E-mail:	Tools.be@atlascopeco.com	BE 0473.470.658

12.2. S'il est impossible de réaliser les activités dans les ateliers d'Atlas Copco, le client mettra un local à disposition pour la maintenance et/ ou les réparations conforme aux normes légales et réglementaires en vigueur.

Le client assure que la maintenance et les réparations peuvent être réalisées par Atlas Copco sans risque pour ses préposés.

12.3. Le client ne laissera pas réaliser les réparations et la maintenance préventive objets d'une convention avec Atlas Copco par des tiers. En cas d'infraction de cette clause, Atlas Copco a le droit de dénoncer le contrat de réparation et/ou maintenance conclu avec le client conformément à l'article 15 de ces Conditions Générales de Vente, sans que le client aurait droit à un dédommagement de la part d'Atlas Copco.

13. Planification des activités

13.1. Atlas Copco est tenu à réaliser les travaux de maintenance ou réparations aux moments convenus avec le client.

13.2. Si, pour une raison autre que la force majeure, Atlas Copco ne peut pas réaliser la maintenance et/ou les réparations selon le calendrier convenu, cela ne représente pas une raison de dénonciation du contrat de la part du client ou de dédommagement, à moins que le client ait proposé un autre moment équitable pour s'acquitter de ses obligations, et qu'Atlas Copco n'ait pas réalisé la maintenance et/ou réparations dans le délai convenu.

14. Garantie pour maintenance préventive et réparations

14.1. Atlas Copco n'a pas d'autres obligations dans le cadre de la maintenance et des réparations que celles découlant de ses obligations de garantie décrites plus spécifiquement sous cette clause.

14.2. Atlas Copco est obligé de réparer à ses risques et pour son compte les éventuels défauts liés à ses travaux de maintenance et réparations. Sont exclus de cette garantie l'usure normale et les dégâts occasionnés par une utilisation non conforme des marchandises par le client.

14.3. Toute obligation de garantie d'Atlas Copco est annulée si le client tente de démonter ou réparer lui-même les marchandises maintenues ou réparées par Atlas Copco, ou s'il les a laissées à un tiers pour réparation ou maintenance.

14.4. Les pièces remplacées et le travail dans le cadre des réparations et de la maintenance préventive bénéficient d'une période de garantie de 3 mois.

15. Exception de non-réalisation / Clause de dissolution explicite

15.1. Atlas Copco peut, par voie de droit, sans mise en demeure préalable et sans l'intervention d'un tribunal suspendre ses obligations sous le contrat entièrement ou partiellement, si, après un

Atlas Copco Tools Belgium

Branch of Atlas Copco Tools Central Europe GmbH	Tel.	(02) 689.06.11	H.R.B. – R.C.B. 646.980
Brusselsesteenweg 346	Fax.	(02) 689.06.80	B.T.W. – T.V.A.
B – 3090 Overijse	E-mail:	Tools.be@atlascopco.com	BE 0473.470.658

rappel écrit de la part d'Atlas Copco, le client omet de payer les marchandises et/ou services fournis, ou s'il n'assume pas ses obligations partiellement ou entièrement d'une autre manière.

15.2. Si le client manque toujours à ses obligations de paiement de marchandises et/ou services après deux rappels par écrit de la part d'Atlas Copco, ou s'il manque entièrement ou partiellement à ses obligations d'une autre manière, ou en cas d'un manquement grave du client, Atlas Copco peut, par voie de droit, sans mise en demeure préalable et sans l'intervention d'un tribunal, dissoudre une partie du contrat ou le contrat en entier moyennant avis au client par simple lettre recommandé.

15.2. En cas de dissolution, Atlas Copco conservera tous les montants payés par le client dans le contexte de la réalisation du contrat à titre de dédommagement forfaitaire. Le minimum montant du dédommagement forfaitaire est fixé à [15]% du prix des marchandises et/ou services. Atlas Copco se réserve le droit d'exiger un dédommagement plus élevé si le dommage effectif est supérieur à ce dédommagement forfaitaire.

15.3. Par ailleurs, Atlas Copco aura le droit de reprendre les marchandises et accessoires de l'endroit où ils sont entreposés. Les frais de démantèlement, transport, etc. viennent à charge du client. Ce dernier s'engage à laisser Atlas Copco enlever les marchandises sous peine d'une somme de 25 euro par jour, redevables à Atlas Copco sans préjudice de tous autres dédommagements. Ce montant est dû à Atlas Copco à titre de dédommagement forfaitaire à partir du jour fixé par Atlas Copco pour l'enlèvement jusqu'au moment où les marchandises sont en possession d'Atlas Copco.

16. Validité

16. Si l'une des clauses de ces Conditions Générales de Vente n'était pas valide entièrement ou partiellement, cela n'entraverait pas la validité des autres clauses, ou de leurs parties, et elles seraient remplacées par des réglementations légales.

17. Collecte d'informations

17. Les données requises pour la livraison de marchandises et/ou services sont stockées à un emplacement centralisé par Atlas Copco. En acceptant ces Conditions Générales de Vente, le client donne à cet effet son autorisation irrévocable et explicite dans la mesure où cela est nécessaire.

18. Responsabilité

18. Au cas où Atlas Copco était tenu responsable par un client ou ayant droit à titre général ou particulier pour payer un dédommagement, ce dédommagement se limitera au montant maximal des marchandises et/ou services, même en cas d'une faute grave d'Atlas Copco ou d'une faute grave ou fraude de ses préposés et agents, à l'exception d'une fraude au nom d'Atlas Copco. Atlas Copco ne sera en tout cas pas responsable pour les dommages indirects et consécutifs.

Atlas Copco Tools Belgium

Branch of Atlas Copco Tools Central Europe GmbH	Tel.	(02) 689.06.11	H.R.B. – R.C.B. 646.980
Brusselsesteenweg 346	Fax.	(02) 689.06.80	B.T.W. – T.V.A.
B – 3090 Overijse	E-mail:	Tools.be@atlascopco.com	BE 0473.470.658

19. Renonciation

19. Même si Atlas Copco ne fait pas valoir une clause de ces Conditions Générales de Vente, cela ne peut pas être interprété comme une renonciation à un recours ou un droit d'Atlas Copco et n'exclut pas un recours ultérieur à ces Conditions Générales de Vente ou l'une de ses clause.

20. Définitions

Sauf spécification contraire explicite, les termes et expressions de ces Conditions Générales de Vente ont la signification suivante :

- jours : jours calendriers ;
- dédommagement : dédommagement contractuel et extracontractuel, à savoir le dédommagement suite à une faute contractuelle ou extracontractuelle ;
- par écrit : lettre conventionnelle ou recommandé, télécopie, e-mail ou un autre support durable.

21. Modifications

21. Atlas Copco peut, à tout moment, adapter ces Conditions Générales de Vente. Les conditions modifiées entrent en vigueur avec effet immédiat, sans porter préjudice aux droits déjà acquis. Les modifications de ces Conditions Générales de Vente sont communiquées par écrit au client, et elles sont considérées approuvées si le client ne s'y oppose pas par écrit. Nous soulignerons cette clause quand nous aviserons le client d'une éventuelle modification. La réclamation écrite doit être soumise à Atlas Copco dans les [10] jours à compter de la date d'envoi de l'avis au client.

22. Droit applicable – tribunaux compétents

22.1. Le droit belge, à l'exception de la Convention des Nations Unies du 11 avril 1980 relative aux Conventions Internationales d'Achat des Marchandises Mobiles est applicable à ces Conditions Générales de Vente et leur interprétation.

22.2. Tous litiges contractuels ou extracontractuels liés à ces Conditions Générales de Vente ou qui en découlent seront traités en exclusivité et définitivement par les tribunaux compétents de Bruxelles.

Atlas Copco Tools Belgium

Branch of Atlas Copco Tools Central Europe GmbH	Tel.	(02) 689.06.11	H.R.B. – R.C.B. 646.980
Brusselsesteenweg 346	Fax.	(02) 689.06.80	B.T.W. – T.V.A.
B – 3090 Overijse	E-mail:	Tools.be@atlascopeco.com	BE 0473.470.658